

DOSSIER D'INSCRIPTION
à déposer le vendredi 12 juin ou le lundi 15 juin 2026
de 9h à 12h ou de 14h à 16h30

NOM :

PRENOM(S) :

Entrée en classe de **3EME PREPA METIERS**

Langue vivante étrangère : ANGLAIS

Langue vivante étrangère 2 :

Régime souhaité :

demi-pensionnaire

externe

N° de votre Pass Région :

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER (dûment remplies et signées)

	Fiche de renseignements élève complétée et signée (verso)	
	Certificat de fin de scolarité 2025-2026	
	Copie d'une pièce d'identité en cours de validité et/ou d'un titre de séjour si nécessaire (1)	
	Etat Civil – Autorité parentale et Situation familiale : ➤ copie intégrale du Livret de Famille ➤ Séparation/divorce des parents : extrait(s) de l'acte de justice (ou décision du conseil de famille) en cours de validité statuant sur l'autorité parentale et ses modalités d'exercice (domiciliation, garde alternée, ...) faisant figurer les noms/prénoms de l'élève et de ses responsables légaux ou tuteur(s) (1) ➤ Union, décès de l'un des responsables légaux : copie de l'acte officiel (1)	
	Note d'information Laïcité RS26	
	Fiche Urgence Infirmierie + Copie du carnet de vaccinations	
	Fiche confidentielle de renseignements médicaux en cas de situation particulière (sous pli confidentiel à l'attention du médecin scolaire)	
	☞ Bénéficiaire de mesures éducatives ou d'aménagements particuliers : préciser et joindre les justificatifs (sous pli pour les documents confidentiels) <input type="checkbox"/> notification AESH <input type="checkbox"/> PPS <input type="checkbox"/> PAP <input type="checkbox"/> PAI <input type="checkbox"/> autre	
	Fiche Intendance + RIB + chèque de règlement des repas pour les demi-pensionnaires (ou paiement en ligne : voir modalités)	
	Fiche Etude Automatique du Droit à Bourse	
	Autorisation d'enregistrement et d'utilisation de l'image et/ou de la voix de l'élève	

↑ à cocher pour ne rien oublier

réservé à l'administration ↑

(1) Une fois exploitées, les pièces fournies seront détruites dans le respect de la réglementation en vigueur

CODES DES PROFESSIONS

Code	Libellé
Agriculteurs exploitants	
10	agriculteurs exploitants
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	
21	artisans
22	commerçants et assimilés
23	chefs d'entreprise de 10 salariés et plus
Cadres et professions intellectuelles supérieures	
31	professions libérales
33	cadres de la fonction publique
34	professeurs, professions scientifiques
35	professions de l'information, des arts et du spectacle
37	cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
Professions intermédiaires	
42	professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	clergé, religieux
45	professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise
47	techniciens
48	contremaîtres, agents de maîtrise
Employés	
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	policiers et militaires
54	employés administratifs d'entreprise
55	employés de commerce
56	personnels de services directs aux particuliers
Ouvriers	
62	ouvriers qualifiés de type industriel
63	ouvriers qualifiés de type artisanal
64	chauffeurs
65	ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transports
67	ouvriers non qualifiés de type industriel
68	ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	ouvriers agricoles
Retraités	
71	retraités agriculteurs exploitants
72	retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
74	anciens cadres
75	anciennes professions intermédiaires
77	anciens employés
78	anciens ouvriers
Autres personnes sans activité professionnelle	
81	chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	militaires du contingent
84	élèves, étudiants
85	personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
86	personnes sans activité professionnelle > = 60 ans (sauf retraités)

**INSCRIPTION / REINSCRIPTION
en établissement scolaire
NOTE D'INFORMATION**

Vu le règlement intérieur de l'établissement,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 141-5-1 (principe de laïcité), L 141-5-2, L511-1, R 511-1 à R511-11 (droits et obligations des élèves)

L'École est laïque. Lieu de neutralité pour les personnels et de discrétion pour les élèves, l'École est un espace de transmission de savoirs et d'acquisition de connaissances scientifiques tout autant que d'émancipation où se forment les futures citoyennes et futurs citoyens dans le respect des principes républicains. Elle promeut l'égalité des droits et des devoirs entre les individus, refuse toutes les discriminations telles que définies par l'article 225-1 du code pénal. Elle est notamment engagée dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et œuvre résolument à l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle n'admet aucune forme de violence latente ou manifeste, morale, psychologique ou physique. Chacun est libre de ses convictions idéologiques ou religieuses, mais leur expression à l'École est encadrée, ce qui impose le respect et qui exclut tout prosélytisme qui pourrait porter atteinte à la liberté de conscience d'autrui.

Conformément aux dispositions de l'article L.141-5-1 du code de l'éducation, « le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit ».

Ainsi, les vêtements et signes qui, par leur nature ou par le comportement de l'élève manifestent une appartenance religieuse, sont interdits.

Cette interdiction s'impose dans l'enceinte scolaire et au cours des voyages et sorties scolaires, dès lors que les élèves -ou étudiants inscrits dans un établissement scolaire du 2nd degré pour leur cursus supérieur- sont sous la responsabilité de l'établissement ou des enseignants.

Toute inscription dans un établissement scolaire implique de respecter ces principes.

NOM et Prénom du responsable légal :

.....

Écrire « vu et pris connaissance » :

Signature :

NOM et Prénom de l'élève :

.....

Écrire « vu et pris connaissance » :

Signature :



PASS'REGION et ACCES A L'ETABLISSEMENT

La Région Auvergne-Rhône-Alpes poursuit son soutien aux lycéens et étudiants de 15 à 25 ans avec le **PASS'Régi** qui offre notamment les avantages suivants :

- manuels scolaires ou crédit alloué selon les formations (lycéens)
- aide au premier équipement pour les élèves entrant en section professionnelle (selon la formation).

Le PASS'Régi est obligatoire car

c'est votre badge d'accès à l'établissement et votre carte de cantine.

☺ c'est aussi un porte-monnaie personnel pour utiliser vos crédits Loisirs (jeux, sport, ciné, concerts, ...)

- 1 Vous étiez déjà titulaire d'un Pass'Régi en l'année dernière ⇒ vous n'avez rien à faire (c'est le lycée qui modifiera votre profil selon votre formation en 2026-2027)

👉 En cas de perte, les élèves ou étudiant.e.s doivent faire une demande de duplicata depuis leur espace personnel en ligne

- 2 Vous ne disposiez pas de Pass'Régi l'année dernière
⇒ vous devez faire une demande de carte en ligne.

Toutes informations utiles : 0810 559 559 et/ou <https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregion>

TRANSPORTS

TCL : Elèves et étudiant.e.s domicilié.e.s dans le Rhône

L'abonnement annuel scolaire/étudiant est à souscrire depuis le site <https://www.tcl.fr/> dès le mois de juin.

Il est conseillé de souscrire votre abonnement *avant le 15 juillet pour en disposer* dès les premiers jours de la rentrée scolaire.

Demande faite rapidement ➡ carte d'abonnement à disposition pour la rentrée !

Transport du Rhône

Les demandes de transports pour les élèves en situation de handicap peuvent être téléchargées depuis https://www.rhone.fr/jcms/tl1_5632/fr/transports-des-eleves-et-etudiants-handicapes, site web du Département du Rhône ; des exemplaires papier peuvent être retirés dans votre Maison u Rhône.

Transports de l'Ain : Elèves et étudiant.e.s domicilié.e.s dans l'AIN

La Région Auvergne Rhône-Alpes assure le pilotage des transports des élèves de l'Ain domicilié.e.s à plus de 3 km en zone rurale ou 5 km en zone urbaine de l'établissement; l'accès devient payant pour les lycéen.n.e.s qui doivent s'inscrire en ligne (inscriptions du 2 juin au 19 juillet 2026 (30€ de pénalité seront facturés après cette date).

Les élèves internes peuvent accéder au transport moyennant une participation financière à l'année.

Les étudiant.e.s peuvent également avoir accès au réseau sous réserve de places disponibles. Pour faire sa demande d'abonnement "Places Disponibles", l'étudiant.e doit s'inscrire via le formulaire accessible en ligne.

Inscriptions 📄 <https://www.laregionvoustransporte.fr/transport-scolaire/transport-scolaire-de-lain/>

Demande faite rapidement ➡ carte d'abonnement à disposition pour la rentrée et sans pénalité ! 📄

Attention : désormais l'inscription doit être faite chaque année !

FICHE ETUDE AUTOMATIQUE DU DROIT A BOURSE
pour l'élève (NOM-Prénom) :

Les bourses nationales sont accordées pour une année scolaire

Pour simplifier les démarches et faire en sorte que chaque parent d'élève éligible bénéficie de la Bourse Nationale du 2nd degré

pour son(ses) enfant(s) en lycée, le Code de l'Education prévoit un **examen automatique du droit à bourse**.

L'examen du droit à bourse est donc fait chaque année de façon automatique pour les parents qui le souhaitent.

Pour les parents d'élèves qui ne souhaitent s'inscrire dans cette démarche d'étude automatique, il sera néanmoins possible de constituer un dossier de demande de bourse au format papier ; un dossier devra être fait chaque début d'année scolaire.

ETUDE AUTOMATIQUE DU DROIT A BOURSE

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier votre **droit à une Bourse pour son année scolaire**.

Pour cela, vous devez remplir les informations ci-dessous, **pour vous-même (et pour votre concubin.e** si vous êtes dans cette situation).

Ces informations sont indispensables pour nous permettre de récupérer automatiquement vos données fiscales.

De cette manière, vous n'aurez **pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée**.

Vous serez informé.e de l'attribution ou non d'une bourse au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

J'ai déjà souscrit à l'étude automatique du droit à bourse.

J'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse et je communique les informations nécessaires ci-dessous :

Vous-même :

Nom de famille *(1) : Nom d'usage (2) : Civilité

Mme M.

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance * : __/__/____ Pays de naissance * :

Département de naissance * (4) : Commune de naissance* (4) :

Votre concubin.e :

*Vous êtes en concubinage si vous vivez en couple sous le même toit, sans être marié-e ou Pacsé-e et donc payez vos impôts séparément. L'accord de votre **concubin.e** est indispensable pour cette démarche.*

Nom de famille *(1) : Nom d'usage (2) : Civilité

Mme M.

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance * : __/__/____ Pays de naissance * :

Département de naissance * (4) : Commune de naissance* (4) :

(1) Nom de famille : nom de naissance (2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par exemple nom d'époux

-épouse (3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil (4) Département (ex : 075) et commune de naissance : à compléter si vous

êtes né-e en France.

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus

Date :

Signature

FICHE INTENDANCE

LYCEE CLAUDE BERNARD
VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

1 ^{ère} inscription		Réinscription
	ou	
<i>cocher et/ou remplir la case correspondante</i>		

ELEVE

Nom : Prénom :

Classe en septembre 2026 :

Régime : EXTERNE INTERNE DEMI PENSIONNAIRE AU TICKET

REPRESENTANT LEGAL FINANCIER (identique au dossier d'inscription)

M – Mme :

Père - Mère - Tuteur (*Rayer les mentions inutiles*)

Adresse :

Courriel :

Tél. domicile : Tél. professionnel :

Tél. portable :

ADRESSE DE L'ELEVE MAJEUR-E

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. portable :

Courriel :

*** Joindre le RIB du représentant légal qui paie les frais scolaires et du responsable légal percevant les aides si différents.**

AUCUN PRELEVEMENT NE PEUT ETRE EFFECTUE A PARTIR D'UN RIB

Le règlement de la demi-pension et celui de l'internat sont disponibles sur le site du lycée.

Date :/...../.....

Signature des représentants légaux

Tous les élèves, apprentis et étudiants EXTERNES ET DEMI-PENSIONNAIRES doivent posséder **une carte Pass Région pour accéder à l'établissement. Cette même carte donne accès au service de demi-pension.** Cette carte est nominative et personnelle, et ne peut en aucun cas être prêtée.



Les élèves n'ayant pas reçu leur carte Pass Région à la rentrée devront acheter une carte de remplacement auprès du service intendance au tarif de 4.30 €. (Susceptible d'augmenter au 01/01/2027)



Les élèves scolarisés dans l'établissement en 2025/2026 doivent conserver leur carte d'accès. Leur fréquentation du self est libre : de 1 à 5 repas par semaine.

Le prix du repas est fixé par le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes sur proposition du Conseil d'Administration de l'établissement : 4.40 € pour l'année 2026.

Les familles en difficulté pour régler la cantine de leur(s) enfant(s) peuvent solliciter d'une aide exceptionnelle au titre du Fonds Social Lycéen ou du Fonds Régional d'Aide à la Restauration (s'adresser à l'Assistant Social), hors apprentis et enseignement supérieur

A chaque passage au restaurant scolaire

- La carte de cantine doit être présentée,
- Le crédit de la carte doit être suffisant (c'est-à-dire d'au moins un repas soit 4.40 € pour 2026),
- Le demi-pensionnaire prend connaissance du solde disponible de son compte-repas (le solde affiché sur la borne de contrôle tient compte du repas du jour). Il est possible de le faire en ligne également.

APPROVISIONNEMENT DU COMPTE-REPAS

L'approvisionnement du compte-repas se fait :

- ☞ **EN PRIORITE en ligne (télépaiement)** : <http://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=4091>.
(Nécessité de créer votre compte à la première connexion, attention lors de la création de compte Turbo-self un numéro de carte vous est demandé, celui-ci est facultatif, **MERCI DE NE RIEN METTRE**)
- ☞ soit par virement bancaire sur le compte FR76 1007 1690 0000 0010 0477 789 TRPUFRP1
- ☞ soit par carte bancaire au secrétariat d'intendance
- ☞ **En dernier recours, par chèque bancaire** à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Louis Armand au service d'Intendance. **(Attention suppression des chèques sur 2027)**

REPLACEMENT DE LA CARTE

La perte et le vol de la carte Pass Région ou de la carte de remplacement doivent être signalés au plus vite au service d'Intendance qui procédera alors à sa neutralisation tant pour l'accès à l'établissement que pour celui au restaurant Scolaire, avant d'établir un nouveau titre d'accès contre 4,30 € (tarif 2026).

FIN D'ANNEE SCOLAIRE

En cas de départ définitif de l'établissement, en cours ou en fin d'année scolaire, le crédit non utilisé de la carte est remboursé par virement sur compte bancaire (RIB fourni à l'inscription).

Pensez à recharger en ligne ou par carte bancaire pour les anciens élèves qui restent dans l'établissement, par contre pour les nouveaux arrivant, vous pourrez faire les paiements qu'à partir de septembre.

La demande d'inscription vaut acceptation des conditions d'accès au restaurant scolaire

Nom : Prénom :

Classe : Date de naissance :

N° de contrat de l'assurance scolaire et coordonnées de l'assureur :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

1. N° de téléphone du domicile :
2. N° de portable du responsable légal 1 (indiquer la nature du lien):
3. N° professionnel du responsable légal 1 (indiquer la nature du lien):
4. N° de portable du responsable légal 2 (indiquer la nature du lien):
5. N° professionnel du responsable légal 2 (indiquer la nature du lien):
6. Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, un.e élève accidenté.e ou malade est orienté.e et transporté.e par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un.e élève mineur.e ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

LES FRAIS ENGAGES SONT A LA CHARGE DES FAMILLES ET NON DE L'ETABLISSEMENT

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

(joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccinations (extrait du carnet de santé))

Observations particulières que vous jugerez utile de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre)

Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

*DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'attention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

Cette fiche annule et remplace toute fiche utilisée antérieurement.

FICHE CONFIDENTIELLE – RENSEIGNEMENTS MEDICAUX
(à remplir uniquement en cas de maladie ou trouble(s) particulier(s))

Cette fiche est à compléter dans le cas où votre enfant est atteint.e de maladie chronique, de trouble de santé évoluant sur une longue période et pour lesquels des aménagements de la scolarité et, en particulier, des soins ou prises de médicaments **pendant le temps scolaire** sont nécessaires.

A cet effet, un Projet d'Accueil Individualisé peut être mis au point, à votre demande et avec votre participation, sous l'autorité du/de la chef.fe d'établissement, en concertation avec le médecin scolaire ou de PMI et l'infirmière scolaire.

Elève (Nom, Prénom) : **Classe :**

Coordonnées des représentants légaux :

Nom, Prénom :

N° tél domicile : portable : travail :

Nom, Prénom :

N° Tél domicile : portable : travail :

- Maladie dont est atteint.e l'élève :
- Joindre, **sous pli cacheté confidentiel pour le médecin scolaire, de PMI**, les documents établis par le médecin traitant :
 - Une ordonnance récente précisant les besoins thérapeutiques,
 - Un protocole d'urgence précisant les signes d'appel, les symptômes visibles, les mesures à prendre et les informations à donner aux médecins des services d'urgence dans le cas où la maladie évolue par crises ou par accès.

C'est à partir de ces éléments que le projet d'accueil individualisé pourra être rédigé par le médecin de l'établissement scolaire.

Pour mettre au point le projet d'accueil individualisé **le(s) représentant(s) légal(aux) doit(vent) prendre contact** avec le/la chef.fe d'établissement **ainsi** qu'auprès du médecin ou de l'infirmière scolaire ou du médecin de PMI selon le cas **et convenir d'un rendez-vous**.

Sans réponse de la part du(des) **représentant(s) légal(aux)** sur son état de santé, l'élève, sera considéré.e comme ne relevant pas d'un projet d'accueil individualisé.

Fait le : **Le(s) représentant(s) légal(aux) ou l'élève majeur (nom, prénom et signature)**

☞ la présente fiche d'urgence ne pourra pas être prise en compte sans la signature des responsables légaux

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image des élèves (photographie, voix) quel que soit le procédé envisagé. Elle est formulée dans le cadre du projet spécifié ci-dessous et les objectifs ont été préalablement expliqués aux élèves et leurs responsables légaux.

Vu le Code Civil (article 9), la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7)

Vu le règlement général européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

[à compléter par l'école ou l'établissement scolaire en début d'année scolaire]

École ou établissement scolaire : LYCEE CLAUDE BERNARD

Tél. : 04.74.02.72.72.

Code postal / Commune : 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

Année scolaire : 2026-2027

Classe de : _____

1- Finalités envisagées

Gestion administrative, activités pédagogiques,

Merci de détailler autant que possible les différentes finalités envisagées et de les compléter si besoin :

Inscription Administrative - Trombinoscope de classe

2- Désignation du projet audio-visuel *

Projet : « Inscription Administrative – Trombinoscope de classe »

Titre de l'œuvre si applicable : TROMBINOSCOPE _____

L'enregistrement aura lieu aux dates/moments et lieux indiqués ci-après.

Date(s) d'enregistrement : à tout moment au titre de l'inscription et en particulier en juin – juillet – août - septembre de l'année en cours.

Lieu(x) d'enregistrement : Lycée Claude Bernard

La présente autorisation est consentie à titre gratuit. Le producteur de l'œuvre audiovisuelle créée ou le bénéficiaire de l'enregistrement exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre/cet enregistrement. L'œuvre/l'enregistrement demeurera sa propriété exclusive. Le producteur/le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.

* Le cas échéant

3- Modes d'exploitation envisagées (cocher la case réponse)

Autorisation *	support	Conservation	Étendue de la diffusion
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Gestion administrative Logiciel de vie scolaire	1 année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Trombinoscope	1 année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire.

Je

4- Consentement de l'élève

On m'a expliqué et j'ai compris à quoi servait ce projet.

On m'a expliqué et j'ai compris qui pourrait voir cet enregistrement.

Et je suis d'accord pour que l'on enregistre, pour ce projet, mon image.

Nom prénom de l'élève :

Signature :

5- Autorisation parentale

Je (Nous) soussigné.e(s) :

Demeurant

Et

Demeurant :

Agissant en qualité de représentant(s) légal(aux) de :

Je reconnais être entièrement investi de mes droits civils à son égard. Je reconnais expressément que le mineur que je représente n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et/ou de sa voix, voire de son nom et

autorise(ons) la captation de l'image de l'enfant et l'utilisation qui en sera faite par son établissement scolaire.

n'autorise(ons) pas la captation de l'image de l'enfant.

Merci d'écrire lisiblement le mot « **REFUS** » : _____

Fait à

Le Signature (s) :

6- Pour exercer vos droits

Les données recueillies au sein de ce formulaire font l'objet d'un traitement par le Chef d'Etablissement afin de répondre à une mission d'intérêt public. Ces données ne sont pas conservées au-delà de l'année scolaire relative à la présente autorisation. Les informations vous concernant ainsi que votre enfant ne sont transmises qu'aux seules personnes en charge du traitement de la présente autorisation.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez également d'un droit à l'effacement concernant l'image/la voix enregistrée et utilisée dans le cadre décrit ci-dessus.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante: dpd@ac-lyon.fr Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne sur www.cnil.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07

CALENDRIER DE RENTREE
SECTION D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

RENTREE DES LYCEENS Section enseignement professionnel

Classes	Accueil des élèves	Accès à la Demi-pension	Accueil des Internes et accès Internat	Début des cours
3 ^{ème} PREPA METIERS CAP EPC 1 ^{ère} Année CAP FLEURISTE 1 ^{ère} Année 2 ^{nde} PRO MRC METIERS RELATION CLIENT	Mardi 1^{er} septembre de 9h00 à 12h00 ☞ préparation du séminaire par l'équipe pédagogique <hr/> Mardi 1^{er} septembre de 13h30 à 16h30 Accueil des élèves par l'équipe pédagogique, ateliers et entretiens individuels <hr/> Mercredi 2 septembre : pas de cours _	Mardi 1/09 : Repas de midi offert par le lycée Tous les élèves sont présents	Accueil le mardi 1 septembre à 16h30 Accès repas du soir + hébergement possible	Jeudi 3 septembre selon l'Emploi du Temps (EDT)
CAP EPC 2 ^{ème} Année CAP FLEURISTE 2 ^{ème} Année	Mercredi 2 septembre de 10h00 à 12h00 ☞ accueil par l'équipe pédagogique	Mercredi 2/09 Repas de midi : NON	Mercredi 2 septembre Accès repas + hébergement	Jeudi 3 septembre selon l'EDT
1 ^{ère} Professionnelle MCV	Mercredi 2 septembre de 9h00 à 11h00 ☞ accueil par l'équipe pédagogique	Mercredi 2/09 Repas de midi : NON	Mercredi 2 septembre Accès repas + hébergement	Jeudi 3 septembre selon l'EDT
Terminale Professionnelle COMMERCE et VENTE	Mercredi 2 septembre de 10h00 à 12h00 ☞ accueil par l'équipe pédagogique	Mercredi 2/09 Repas de midi : NON	Mercredi 2 septembre Accès repas + hébergement	Jeudi 3 septembre selon l'EDT

<i>Les cours auront lieu</i>	⇒	<i>Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h55 à 17h30</i> <i>Le mercredi de 7h30 à 12h45</i>
Seront distribués le jour de la rentrée	⇒	Les emplois du temps
Seront remis courant octobre	⇒	Les certificats de scolarité

Vacances

Vacances d'automne	⇒	Du vendredi 16 octobre 2026 (après les cours) au lundi 2 novembre 2026 (reprise des cours le lundi matin)
Vacances de fin d'année	⇒	Du vendredi 18 décembre 2026 (après les cours) au lundi 4 janvier 2027 (reprise des cours le lundi matin)
Vacances d'hiver	⇒	Du vendredi 12 février 2027 (après les cours) au lundi 1 ^{er} mars 2027 (reprise des cours le lundi matin)
Vacances de printemps	⇒	Du vendredi 9 avril 2027 (après les cours) au lundi 26 avril 2027 (reprise des cours le lundi matin)
Pont du mois de mai	⇒	Les classes vaqueront le vendredi 7 mai 2027
Vacances d'été	⇒	A compter du samedi 3 juillet 2027 ou après les périodes de stage